Bruxelles, le 5 septembre 2001

Aux directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Objet: les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) - complément à la circulaire sur l'organisation du 1^{er} degré.

Madame, Monsieur,

Les CRIE de la Région wallonne sont désormais organisés en réseau. Leur objectif fondamental est de contribuer à l'Education relative à l'Environnement (ErE) tant au niveau des adultes qu'à celui des jeunes.

L'ErE s'inscrivant en droite ligne dans le décret "Missions" et dans le "Plan Fédéral de Développement Durable", il convient de ne pas la négliger.

D'autre part, les temps de formation des professeurs se développant, les directions éprouvent bien souvent des difficultés à occuper utilement ces périodes pour les élèves.

Je tiens à porter à votre connaissance que vos élèves seront les bienvenus dans les CRIE de la Région wallonne pour une journée ou une demi-journée, pour autant qu'ils soient accompagnés et que des contacts aient été établis avec le CRIE pour préparer la rencontre.

Vous trouverez en annexe un dépliant de la Région wallonne, réalisé à l'initiative du Ministre de l'Environnement, Michel FORET. Il vous donnera toutes les informations souhaitables.

En espérant que vous pourrez tirer le meilleur profit de cette collaboration, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Hazette
Ministre de l'enseignement secondaire
et de l'enseignement spécial